

## CONTRAT DE PARTENARIAT SOLIDAIRE

Entre Loïc Péré, agriculteur en bio (label ECOCERT) et l'adhérent de l'association « Le Panier de la Rotonde » pour la période **du 3 avril au 25 septembre 2013**.

**Je soussigné Loïc Péré, agriculteur à St Gilles (Gard)**, m'engage à fournir chaque semaine un panier de légumes cultivés pas mes soins, pour une famille de quatre personnes ou un demi-panier pour une famille de 2 personnes,

(le prix du panier est fixé à **27€** et le prix du demi-panier à **14,00 €**).

Je m'engage à maintenir la certification « agriculture biologique » de mon exploitation et à y organiser une journée « Mains dans la terre » au printemps, à laquelle sont invités les adhérents du Panier de la Rotonde et ceux des autres groupes à qui je livre des légumes (aide à la cueillette, arrachage des mauvaises herbes, pique nique).

Je soussigné (e) .....

Adresse .....

Tel fixe .....Tel portable.....

Courriel.....

adhère aux principes de la Charte des Paniers Marseillais **et** m'engage pour **6 mois** à soutenir Loïc Péré dans sa démarche de production maraîchère bio

- accepte les conséquences sur la production des difficultés inhérentes à ce type de production et serai solidaire de Loïc Péré en cas de catastrophe naturelle
- m'engage à venir prendre mon panier chaque semaine ou à le faire récupérer par une personne de mon choix, en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé. **(en cas de retard prévisible, prévenir en appelant au : 06.98.49.41.68)**
- M'engage à être bénévole **3 fois au moins sur la saison** pour assurer la distribution des légumes (être présent sur le lieu vers 17h30 pour aider à décharger le camion et installer les cagettes de légumes).

Je règle (chèques à libeller à l'ordre de Loïc Péré) chèques encaissés le 05 du mois :

- o 1 panier entier : en 6 chèques de 117€, soit un total de 702€
- o ½ panier : en 2 chèques de 60€ et 4 chèques de 61€ soit un total de 364€

**Dates et lieux de distribution : le mercredi de 17h45 à 18h45 au square Labadié**

Avril : 3, 10, 17, 24 ; Mai : 1, 8, 15, 22, 29 ; Juin : 5, 12, 19, 26;

Nb : les distributions des 1<sup>er</sup> et 8 mai sont maintenues

Juillet : 3, 10, 17, 24, 31; Août : 7, 14, 21, 28; Septembre : 4, 11, 18, 25.

Fait à Marseille le

Loïc Péré

L'adhérent